

Commission d'évaluation des projets R et FC-HELMo

Contexte

Les Décrets de 2004 et de 2013, définissant l'organisation de l'enseignement supérieur, identifie les **3 missions d'une Haute Ecole** :

- Offrir une formation initiale et continuée de haute qualité, selon leurs habilitations, et certifier ainsi les compétences et savoirs acquis par leurs diplômés ;
- Participer à des activités de recherche et/ou de création dans leur discipline ;
- Assurer des services à la collectivité, notamment par une collaboration avec le monde éducatif, social, économique et culturel.

Ces missions sont des opportunités pour permettre aux enseignants d'asseoir ou de valoriser des compétences propres, en développer de nouvelles et/ou se maintenir à jour au vu des évolutions des différents milieux académiques et professionnels.

Depuis juin 2011, **un appel à projets sur fonds interne** est lancé annuellement par le Collège de Direction de HELMo pour permettre à des équipes d'être financées pour réaliser leur projet de recherche ou de formation continue. Ce fonds interne (190 000€) finance le détachement des enseignants pour une durée de 3 ans.

Pour **les recherches**, 50% du coût est pris en charge par la HE et les 50% restant par le département dont est issu le projet.

Pour **les formations continues**, dans une perspective d'une auto-portance progressive,

- L'année 1, le projet est financé à raison de 2/3 par la HE et 1/3 par le département ;
- L'année 2, le projet est financé à raison de ½ par la HE et ½ par le département;
- L'année 3, le projet est financé à raison de 1/3 par la HE et 2/3 par le département.

Chaque projet est financé pour **une durée de 3 ans**, au bout desquels les projets doivent être autoportants (pour les FC) ou conduire à un premier résultat diffusable ou valorisable (pour les R).

Planning de l'appel HELMo

La démarche de cet appel est prise en charge par le Service Recherche et Formation Continue qui l'adapte et la régule chaque année.

Le planning de cette année pour le financement de projets démarrant en 2026-2027 est le suivant :

1. **Octobre**: lancement de l'appel pour les nouveaux projets
2. **Décembre**: dépôt auprès des Directeurs de département, des **déclarations d'intention**
3. **Début avril**: dépôt des **projets complets**
4. **Avril**: Évaluation des projets par la commission d'évaluation
5. **Mai**: décisions en Collège de Direction. Communication d'une synthèse de l'évaluation de la commission aux équipes.

Commissions d'évaluation des projets

Pour évaluer les projets, une commission est mise en place pour les projets de Formation Continue (FC) et de Recherche (R).

La commission, composée de 2 à 4 membres externes, a une **fonction consultative**. Elle donne un avis qualitatif argumenté sur base d'une grille de critères pour chaque projet. Cet avis sera transmis au Collège de Direction, responsable de la décision finale. **La grille d'évaluation** (*disponible en fin de document*) guide les membres de la commission dans leur analyse et est connue des enseignants dès le lancement de l'appel pour assurer la transparence de la démarche d'évaluation.

Pour chaque projet, les équipes ont complété un formulaire qui décrit le projet et qui propose un budget. Ce budget est traduit en /10^{ème} de charge (1/10^e équivalant à 0.5 journée par semaine, 2/10^e à une journée par semaine, etc.)

Avant le jour de la Commission

Chaque dossier est lu par 3 membres de la commission. Chaque membre de la commission est invité à analyser **les projets** reçus et à proposer des suggestions en regard des critères.

La commission classe les projets qualitativement selon 4 balises ou notes :

- 1 = à ne pas financer ;
- 2 = pré-projet, non mûr, à étoffer ;
- 3 = projet qui en vaut la peine, mais qui nécessite des adaptations pour poursuivre ;
- 4 = très bon projet

Les projets (lus par 3 lecteurs) obtenant 6/12 et moins ne seront pas finançables.

Il est possible d'orienter un projet « non mûr » dans une année de financement intitulé : **année couveuse**. L'équipe reçoit un petit détachement pour améliorer le projet sur base des conseils de la commission.

Le Jour de la rencontre de la Commission

Déroulement selon un horaire établi : 45 minutes par projet

- Le porteur du projet fait une brève présentation du projet (10 min maximum) ; si le porteur ne peut être disponible, c'est le coordinateur R/FC du dépt qui le remplace
- Les 3 lecteurs du projet ont l'occasion à tour de rôle de poser leurs questions au porteur de projet et font part de leur feedback (points forts et faibles) (25 min)
- Le responsable de cellule R/FC du département est présent et peut aussi aider lors des réponses aux questions
- Pour la délibération, le porteur de projet quitte la réunion
- Délibération pour conduire aux 3 notes (cfr ci-dessus) (10 min) : Lors de la délibération, un PV est rédigé et validé en séance. Il rassemble les échanges, avis et suggestions entre les porteurs, coordinateurs et membres de la Commission. Il sera envoyé aux porteurs par le coordinateur R-FC.

Après la Commission

Le PV :

- est transmis aux porteurs au plus tard dans la semaine par le coordinateur R-FC; le coordinateur RFC propose un RDV pour s'assurer de la compréhension du PV.
- est transmis aux membres du Collège de Direction par le service RFC: cet avis aidera à prendre une décision de financement ou de non financement.

Remarque : Si un membre de la commission est dans l'impossibilité de venir, il peut envoyer un courrier reprenant les fiches d'évaluation complétées pour les projets lus, avec une note sur 4 pour chaque projet. Une rencontre peut également être organisée avec I. Bragard qui se chargera de transmettre l'avis à la commission.